2009/1416 - Opération n° 60026829 "Travaux d'amélioration de l'éclairage du centre ville à Lyon 1er et 2e" d'un montant de 1 500 000 € et opération n° 66001003 "Rénovation des projecteurs des façades des immeubles situés sur l'axe cours Vitton / cours Franklin Roosevelt à Lyon 6e" d'un montant de 200 000 € - Programme 00013 - Vote des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2008-1 pour un montant de 1 700 000 € (Direction de l'Eclairage Public) (BMO du 25/05/2009, p. 0959)

Rapporteur: M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Nous sommes très attentifs à ce que les services soient très attentifs à ce que la démocratie, l'adoption des projets en fonction des suggestions, soit je dirai dans un processus d'adaptation permanent.

M. LE MAIRE: Moi, je suis très attentif à ce que...

M. BUNA Gilles, Adjoint : Dans le budget que vous nous avez proposé évidemment, Monsieur le Maire, et je remercie d'ailleurs les maires d'arrondissement, quelle que soit la situation, de s'être prêté à l'exercice et d'avoir fait des suggestions. Ils n'ont pas tout ce qu'ils souhaitaient, ils ont beaucoup déjà, quelles que soient les mairies d'arrondissement, et puis il y a tout ce qui viendra évidemment dans le cadre des espaces publics de la Communauté urbaine.

Alors, pour les deux dossiers qui concernent l'éclairage, 5,5 M€ quand même, rien de spectaculaire, mais j'ai cru observer que le développement durable était une préoccupation transversale. Ici vous avez des matériaux qui datent des années 50, des années 60, qui sont extrêmement consommateurs, qui éclairent plus le ciel parfois que les pieds du piéton ou que la voirie.

Il s'agit de renouveler, évidemment partiellement, parce que l'on n'a pas les moyens d'investir dans un renouvellement total, mais de faire beaucoup. Alors là, il y a les travaux d'amélioration de l'éclairage du centre ville à Lyon 1<sup>er</sup> et Lyon 2<sup>e</sup> pour 1,5 M€, rénovation des projecteurs et des façades des immeubles cours Vitton, cours Franklin Roosevelt, pour 200.000 €. C'est aussi l'opération « renouvellement du parc de l'éclairage public », sur les points lumineux les plus anciens, avec une autorisation de programme de 2.250.000 €.

Donc, je le répète, c'est conforme aux engagements qu'on a pris, de revenir, malgré la multiplication des points lumineux, à une consommation qui soit de l'ordre de celle qui existait avant la mise en place du Plan Lumière, et ce sera une belle performance.

La aussi je dirais qu'on est à l'écoute et attentif à tous ce qui peut se développer en matière d'innovation pour faire des économies de consommation, tout en continuant à garder une puissance et un niveau d'éclairage qui soient satisfaisants pour tous.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, je suis amené évidemment, chaque mois à présider un conseil d'arrondissement auquel certains élus de votre majorité, ici présents, participent.

## M. LE MAIRE: Ca arrive!

M. DAVID Jean-Jacques : Ca arrive ! Mais comme le prévoit la loi PML, je me fais à cette occasion votre porte-parole, j'en suis très fier, d'ailleurs...

## M. LE MAIRE: Pas partout!

M. DAVID Jean-Jacques : ...puisque les rapports que vous nous proposez ici, sont soumis à l'avis des conseils d'arrondissements concernés. Nous recevons avec ces rapports et, parfois, en annexe les informations jugées utiles, pour que les élus d'arrondissements puissent fonder leur avis.

Lorsque ces informations nous semblent insuffisantes, ou lorsque nous nous interrogeons sur tel ou tel aspect, nous demandons à nos adjoints d'arrondissement s'ils ont des informations complémentaires et, lorsque ce n'est pas le cas, nous posons ces questions en Commission et si nous n'avons toujours pas de réponse nous sollicitons directement les adjoints et les services de la Ville de Lyon concernés.

Nous arrivons ainsi à nous faire, la plupart du temps, un avis sur les projets que nous avons, que votre exécutif a préparé et que vous nous soumettez. Il n'est pas toujours facile d'obtenir les informations nécessaires mais cela fonctionne plutôt bien, je le dois le dire.

En dépit de cette procédure, comme cela fait plusieurs conseils d'arrondissements maintenant, certains élus, membres de votre Majorité et de votre exécutif, trouvent malin, semble-t-il, d'organiser une sorte d'opposition systématique et un peu ridicule rendant l'exécutif du 6<sup>e</sup> arrondissement responsable des projets que vous nous soumettez,...

M. LE MAIRE : Ils connaissent votre influence, Monsieur David !

M. DAVID Jean-Jacques : ...c'est pour cela !!!- responsable des informations que nous n'avons pas pu obtenir de la Ville de Lyon, responsable du fait qu'ils n'ont pas pensé, eux-mêmes, à poser les questions dans les commissions auxquelles ils y participent.

Cette façon de faire prouve surtout qu'ils connaissent plutôt mal le fonctionnement de la collectivité dont ils sont élus. Et là, je dois le dire, je suis surpris et un peu inquiet quand même, qu'un an et demi après leur prise de fonction, ces membres de votre exécutif ne soient pas plus au fait des procédures légales de notre collectivité.

Alors, Monsieur le Maire, surpris qu'ils contestent en mairie du 6<sup>e</sup> et qu'ils votent ici-même, sans poser de questions, je suis un peu désolé d'être, une fois par mois, jugé coupable et responsable d'une telle procédure légale qui n'est pas de mon fait, et conscient que le Maire du 6<sup>e</sup> se doit d'être le porte-parole de tous les habitants et de tous les élus du 6<sup>e</sup>, je vais vous poser les questions qui m'ont été formulées lors du dernier conseil d'arrondissement sur ce dossier.

## (Brouhaha.)

Il est manifestement plus facile d'être bavard dans le 6<sup>e</sup> que dans cette assemblée, puisque bizarrement, sans doute impressionné par votre présence, Monsieur le Maire, je n'entends jamais ici ces mêmes élus solliciter de votre part des réponses à leurs questions.

Alors, ce n'est pas comme la dernière fois, là la personne concernée est ici, alors que la dernière fois, je m'étais permis de parler d'une élue qui avait été obligée de partir.

Cette fois, c'est M. Arrue qui est ici et qui estime qu'aucune annexe n'est donnée avec le dossier, ce qui ne lui permet pas de se prononcer valablement sur celui-ci. Il estime que c'est le cas typique d'une chaîne de décisions prises par des personnes cohérentes, laquelle aboutit à une incohérence. Il aimerait donc, que le rapport soit retiré, car on ne sait rien de ce qui va être mis en place, de l'aspect esthétique prévu et qu'il sera ensuite trop tard pour essayer de faire quelque chose.

C'est, pour lui, la même chose que dans le cadre du dossier de la clôture du Parc de la Tête d'Or, où l'on se retrouve avec des choix dont l'esthétique laisse totalement à désirer, et où il n'y a aucun retour en arrière possible. C'est donc le moment pour s'opposer à ce genre de décision.

Je vous demande, Monsieur le Maire, au nom de M. Arrue, de bien vouloir nous présenter les annexes demandées ainsi que des photographies permettant d'estimer l'esthétique de ce matériel dont nous a parlé M. Buna. Le cas échéant, je vous invite donc, toujours au nom de M. Arrue, de bien vouloir retirer ce dossier, ou bien, de vous attendre, comme ce fut le cas au Conseil du 6e arrondissement, à une abstention de M. Arrue.

## (Rires.)

Bref, je vous expose tout cela, Monsieur le Maire, pour que vous puissiez expliquer à vos élus que ce n'est pas parce que nous avons été élus sur des listes différentes, qu'il faut nécessairement être en conflit et fabriquer d'artificiels clivages, qui n'ont rien à voir avec la politique. Rappelez-leur que l'Opposition, pour être crédible, doit d'abord être constructive et que faire de l'opposition systématique est contre-

productive, surtout lorsqu'elle concerne, en fin de compte, des projets préparés, proposés et défendus par sa propre équipe.

Le spectacle donné le mois dernier dans le 6<sup>e</sup> me désole tant il donne une image désastreuse de la politique et de la démocratie. Alors, au lendemain d'un scrutin européen marqué par 60 % d'abstention, je ne souhaite pas que nous finissions, ainsi, par décourager les 40 % de Lyonnais qui s'acquittent encore de leur devoir civique.

Pour revenir au rapport lui-même, il concerne, pour ce qui est du 6e arrondissement, la rénovation des projecteurs des façades des immeubles situés sur l'axe Vitton — Roosevelt. Ces projecteurs ayant maintenant dépassé leur durée de vie, il nous est proposé de les remplacer par du matériel neuf. Ce matériel, plus efficace, concentrant la lumière sur les façades des immeubles et réduisant sensiblement les consommations électriques, comme l'a dit M. Buna, ces travaux permettront donc une économie d'énergie de 64 000 KW par an et j'ajouterai que, ce matériel nécessitera un moindre entretien, cela à service égal.

Je suis particulièrement soucieux des deniers publics et de l'écologie. Ce rapport allant dans le bon sens sur ces deux aspects essentiels, mon vote sera donc très favorable, quand bien même, je l'accorde à M. Arrue, que je ne suis pas allé vérifier, avec mon échelle, l'état de chacun des projecteurs actuellement installé, ni même comparer la consommation de l'ancien et du nouveau matériel, n'étant pas un technicien spécialisé dans ce domaine, j'ai tendance à faire confiance aux agents de la ville dont c'est le métier.

L'occasion d'ailleurs, pour moi m'est donné, de me réjouir, que la Ville de Lyon ait des agents et des techniciens d'une grande compétence, mais aussi motivés par les deux aspects que j'évoquais.

(Applaudissements sur les bancs de l'Opposition.)

M. LE MAIRE : Monsieur Arrue vous voulez répondre !

M. DAVID Jean-Jacques: Ah! Je l'attendais!

M. ARRUE Jean-François, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, je crois que M. le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement a triplement tort.

(Exclamations.)

Il a tort d'abord sur une question de principe, c'est-à-dire, qu'après avoir attaqué Mme Giovacchini en son absence il y a un mois, il prend un temps de parole pour débattre d'un problème apparemment technique et il consacre ce temps de parole à s'en prendre uniquement aux interventions d'un membre de son opposition d'arrondissement. Très

franchement, je ne crois pas que cette charge soit à la hauteur des débats que nous avions eu depuis le début de ce Conseil municipal.

Il a tort une seconde fois en déformant ou en tronquant des propos que j'ai pu tenir et qui procédaient d'une revendication qui me paraît légitime. C'est que sauf à vider les Conseils d'arrondissement de toute espèce de sens, je crois qu'il faut que les informations nécessaires lui soient données, de la même façon qu'elles sont données ici, dans cette enceinte lorsque la délibération définitive est prise,

(Applaudissements sur les bancs de l'Opposition.)

Ce qui n'est pas le cas dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, ce qui n'était pas le cas lors du dernier Conseil et ce qui n'est systématiquement pas le cas avec, pour seule explication, l'affirmation de M. David, totalement démentie par les services, selon laquelle on ne parviendrait pas à obtenir les informations nécessaires.

Je crois que la question qu'il pose sur le ton de la dérision, est une véritable question, je ne sais pas ce qu'il en est des autres arrondissements, je dis simplement que dans le 6<sup>e</sup>, les services de la majorité ne permettent pas au Conseil et au public qui assiste aux débats, d'être régulièrement informés des véritables enjeux, je le déplore, et je ne crois pas que ce soit un sujet de plaisanterie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Buna, vous voulez apporter quelques précisions sur l'esthétique des lampadaires ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je me garderai bien de répondre aux uns et aux autres n'ayant pas eu la joie d'assister au Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement, un seul me suffit ! Simplement, je voudrais dire qu'il y a des questions de logique et des questions juridiques. Monsieur Arrue, vous n'avez pas tort de dire qu'au moment où vous votez une délibération, vous souhaitez connaître la nature du matériel mais, dans le même temps, juridiquement, c'est totalement impossible.

Aujourd'hui, vous venez de voter une opération, une somme, on va ensuite élaborer un cahier des charges. Au bout de ce cahier des charges, il y aura soit une personne responsable du marché, soit la Commission d'Appel d'Offres examinera les réponses faites et c'est à ce moment-là, et à ce moment-là seulement, que l'on pourra voir la nature du matériel. On aura défini dans le cahier des charges les caractéristiques techniques, éventuellement quelques caractéristiques esthétiques, mais vous comprenez bien que si l'on était trop précis, on romprait avec la notion de concurrence et d'égalité devant le marché. On peut même arriver à ce que, avec un cahier des charges très précis, vous n'ayez qu'une seule entreprise qui puisse répondre, et là on est « retoqué ». Il y a une incompréhension et une confusion car d'un côté il y a de l'impatience légitime. En effet c'est tout à fait légitime d'avoir envie de savoir ce que l'on aura et de l'autre on ne peut pas répondre parce que juridiquement on

serait retoqué. On est écartelé en permanence dans cette gymnastique insatisfaisante pour les uns comme pour les autres.

On pourrait dire la même chose aujourd'hui des jurys devant lesquels on n'a pas les architectes devant nous, c'est frustrant, il n'y a pas de dialogue mais la loi est ainsi faite. Beaucoup d'entre nous souhaiteraient que l'on puisse procéder de manière plus qualitative et plus enthousiasmante, mais la loi c'est la loi, on la respecte et on a suffisamment l'occasion de se faire retoquer des marchés pour être très attentifs, à la lettre même, du Code des Marchés Publics.

Je souhaite apaisement et je suis heureux de voire que Majorité et Opposition -je ne sais plus qui est dans la majorité ou dans l'opposition selon les échelles- mais que chacun d'entre vous se réjouit de ces dossiers et les vote. C'est l'essentiel.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Chers Collègues, le temps que nous passons ensemble est toujours un temps délicieux. J'attire cependant votre attention sur le fait que nous en sommes en bas de la page 6, et que nous avons 27 pages à examiner, pour mon dossier personnel. Si nous pouvions un peu hâter le mouvement, ce ne serait pas plus mal !

(Adopté.)